

**Monsieur le président,**

Difficile de se renouveler en matière de déclaration liminaire dans le cadre de la Formation Spécialisée. Nous ferons donc court pour éviter toute redite lors du CSA qui se tiendra sous peu. Il faut dire que l'exercice et le schéma redondant de la FS nous amène à nous répéter *ad nauseam* et à faire le constat récurrent que tout ne va pas vraiment pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Et pourtant nous constatons une désaffection du registre SST, comme si les agents avaient perdu le réflexe ou l'envie d'alimenter le cahier des pleurs... 7 mentions seulement depuis la dernière FS, dont 4 qui relèvent d'un même service (si l'on retire les nombreux doublons habituels qui prouvent si l'en était besoin que l'application est loin d'être ergonomique...), c'est peu... très peu. Nous savons que des campagnes de rappel ont bien été menées par le Conseiller de Prévention et les Assistants de Prévention, néanmoins le constat est là... à ce rythme, nous examinerons bientôt des pages vides lors des prochaines FS...

Tout ceci se retrouve dans le bilan annuel de l'année 2025 où l'on peut constater que plus de 25 % des crédits alloués à la FS n'ont pas été consommés... En ces temps de disette budgétaire, nous pourrions nous en réjouir si cela n'était pas symptomatique d'un désaveu des agents à l'égard d'une Formation Spécialisée qui ne remplit plus son office en terme de Santé et Sécurité au Travail, par ignorance ou désintérêt. Combien d'agents connaissent le périmètre d'action de la FS et surtout savent qu'il s'agit du nouveau nom d'un CHS-CT que tout le monde connaissait par le passé ? Le changement de sémantique a eu un effet pervers (voulu ou involontaire), qui a rendu cette instance plus opaque et distante qu'elle ne l'était auparavant, en tout cas pour les agents des ex-DRGC qui disposaient alors de CHS-CT proches et dédiés. Nous gageons que les prochaines élections apporteront un éclairage plus clair sur l'articulation de nos instances et le rôle de la FS.

Parmi les points à l'ordre du jour, nous nous interrogeons à la CFDT sur la finalité de la présentation d'un guide boarding qui n'est même pas joint aux documents de travail ? Est-ce que ce guide nous sera présenté ou s'agit-il simplement de nous informer de la mise en place de ce guide sans que les représentants du personnel de la FS puissent se prononcer sur les aspects sécurité et santé au travail ? Nous vous rappelons que la CDFT n'est pas fermée, bien au contraire, à la formation et à la « mécanisation » des équipages, mais nous restons néanmoins vigilants sur certains aspects liés à la sécurité des agents.

Dans un autre registre, et en parallèle de l'extension du Régime Patrouilleur 16/24ème proposé à certaines unités BGC, la CFDT aimerait apporter une contre-proposition quant aux agents des Patrouilleurs amenés à intervenir sur les missions de Sauvegarde de la Vie Humaine (SVH comme on les appelle désormais) lors des tours AEM récurrents (voire permanents) qu'ils sont amenés à prendre en Manche... Nous proposons le retour au 24/24ème pour ces agents dont les périodes de repos et de relâche sont grandement impactés par les impératifs opérationnels de la SVH. En effet lors des négociations engagées en 2005 à la création du régime Patrouilleur, ces missions n'étaient ni envisagées, ni intégrées dans les discussions autour du rythme de travail qui légitimait aux yeux de l'administration le décompte des heures aux 16/24ème. Au vu de la place toujours plus prépondérante qu'occupent ces missions et des contraintes en termes de disponibilité et de fatigue qu'elles imposent, nous nous interrogeons sur l'adaptation de ce régime de faveur.

**Pour la CFDT / CFTC Douane  
Les représentants DNGCD**